

# Les Carnets du LARHRA

ISSN : 2648-1782

Éditeur : Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes

1 | 2015 | 2018

Appréhender le passé par le bâti

---

## Les Églises romanes du Brionnais

Anelise Nicolier

---

🔗 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=395>

### Référence électronique

Anelise Nicolier, « Les Églises romanes du Brionnais », *Les Carnets du LARHRA* [En ligne], 1 | 2015 | 2018, mis en ligne le 21 mai 2019, consulté le 26 juillet 2022.

URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=395>

# Les Églises romanes du Brionnais

Anelise Nicolier

## PLAN

---

Le bâti comme source architecturale. L'exemple de l'église de Semur-en-Brionnais

Les images et les textes comme sources architecturales

L'église d'Avrilly au travers des documents produits par les architectes du XIX<sup>e</sup> siècle

Restituer le disparu : l'exemple des églises d'Iguerande

L'exemple d'un conflit entre les sources : l'église d'Ozolles

Conclusion

## TEXTE

---

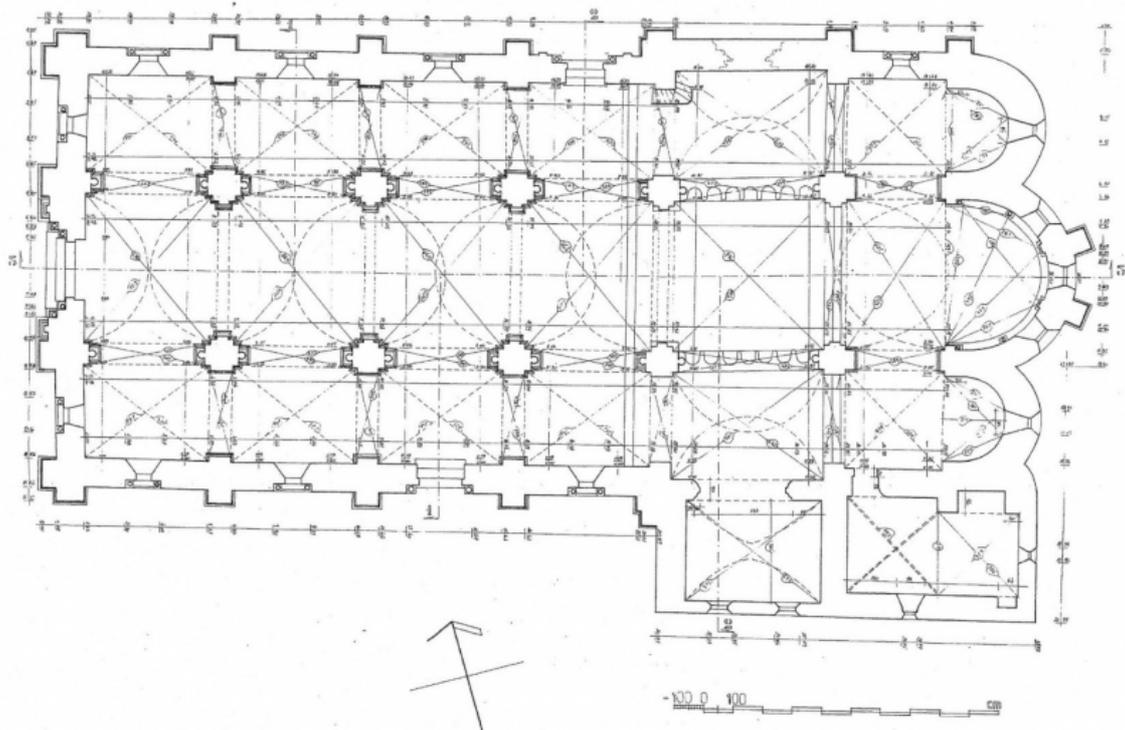
- 1 La journée d'étude organisée par le LARHRA était une invitation à réfléchir aux sources architecturales comme moyen de connaissance du passé. L'appel à communication insistait en particulier sur le bâtiment comme « objet participant à la constitution d'un territoire ». Cet aspect peut être abordé par l'étude des églises romanes du Brionnais, au sud-ouest de la Saône-et-Loire.
- 2 Au travers de quatre églises, nous présenterons trois types de sources architecturales : le bâti, les textes et les images. Cette approche croisée de sources variées permet une restitution la plus complète possible du paysage monumental d'un territoire à une époque donnée. En outre, elle met en évidence les liens entre l'histoire du territoire et les spécificités de la création architecturale.

## **Le bâti comme source architecturale. L'exemple de l'église de Semur-en-Brionnais**

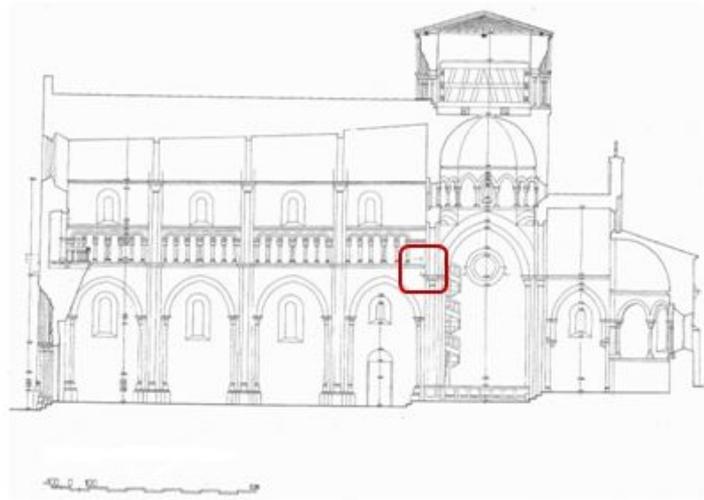
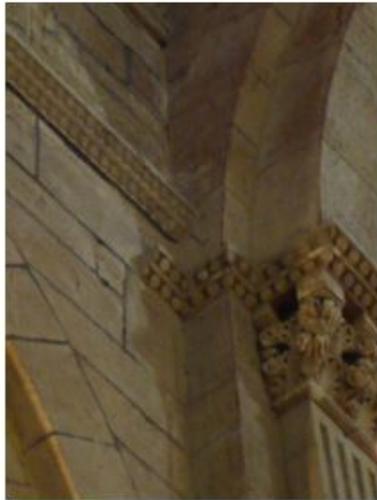
- 3 La connaissance du paysage roman passe d'abord par les édifices conservés en élévation. Ils permettent, d'une part, d'établir des typologies (pour les plans, les élévations, les baies, etc.), d'autre part,

de mettre en évidence des techniques constructives (montage des contreforts, des supports, des arcs, choix des maçonneries par exemple), enfin, d'appréhender l'histoire du chantier (échafaudage, marques lapidaires). Sur ce dernier point, l'église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais illustre le cas d'un changement de projet en cours de construction. En outre, elle est l'église castrale de la plus puissante famille seigneuriale du Brionnais. Par conséquent, l'adoption d'un nouveau parti architectural pourrait être révélateur des ambitions des sires de Semur sur le territoire.

### III. 1 : Plan de l'église de Semur-en-Brionnais



### III. 2 : Décalage entre les cordons de perles à la jonction entre le transept et la nef



- 4 Longue de 37 mètres et large de 16 mètres, l'église présente une nef à trois vaisseaux de quatre travées, un transept très peu saillant, une travée de chœur encadrée de bas-côtés, et un chevet à chapelles alignées (ill. 1)<sup>1</sup>. L'élévation du vaisseau central de la nef est tripartite – grandes-arcades / arcature / fenêtres hautes – et constitue un cas unique en Brionnais. En 1920, dans un article du *Bulletin monumental*, André Rhein fut le premier à relever une irrégularité surprenante : un double cordon de perles court dans le transept entre les deux niveaux de l'élévation, il passe par les tailloirs des piles de la croisée, puis se prolonge dans le vaisseau central de la nef sur une vingtaine de centimètres, mais il s'interrompt brutalement<sup>2</sup> (ill. 2). Cependant, il reprend son cours environ quarante centimètres plus haut, au-dessus des grandes-arcades. André Rhein interprète ce décalage comme la preuve d'un changement de projet. Il suppose qu'une nef plus basse était prévue et dont la voûte aurait reposé sur le cordon inférieur. Cette hypothèse est intéressante car elle permet à la baie ouest du tambour de la coupole, qui ouvre actuellement dans le vaisseau central, de prendre jour sur l'extérieur. En 1956, Raymond Oursel reprend mot pour mot l'analyse d'André Rhein et tente de la faire coïncider avec l'histoire de la seigneurie<sup>3</sup>. Selon lui, le commanditaire de l'église serait le seigneur Geoffroy IV, ce qui situe le début de la construction dans le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Le

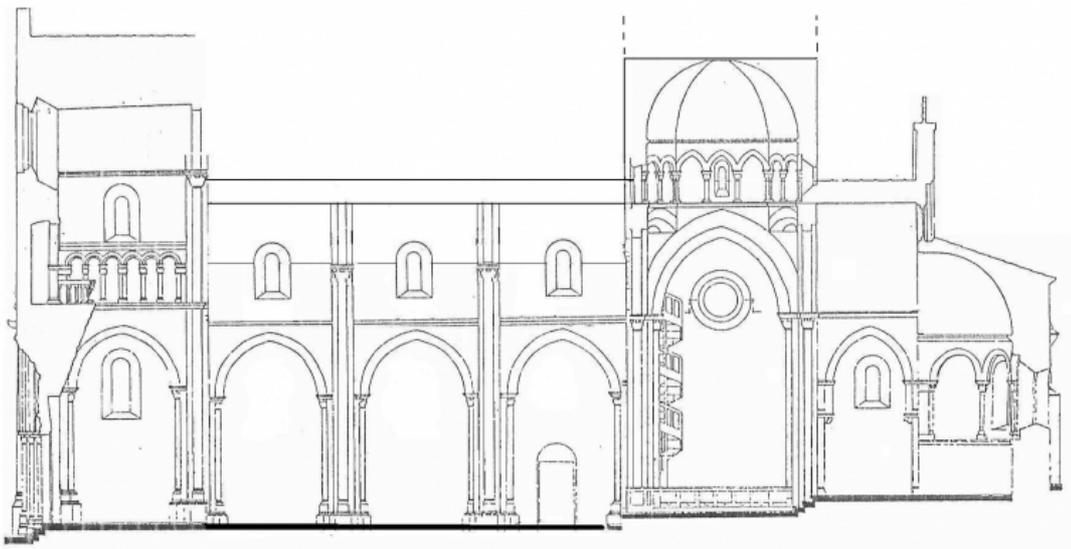
changement de projet serait intervenu à la suite des ravages causés par le comte Guillaume de Chalon vers 1150. Chœur et transept appartiendraient donc à une première campagne de construction initiée dans les trente premières années du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, tandis que la nef aurait été édifiée au cours de la deuxième moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle après un temps d'arrêt dû à l'insécurité régnant dans la région.

- 5 Si Raymond Oursel enrichit l'observation d'André Rhein d'une hypothèse historique, aucune étude architecturale n'est venue étayer la proposition d'une nef plus basse. Pourtant, un élément décisif montre que l'intuition d'André Rhein était fondée. En effet, chacun des bras du transept est percé, à l'ouest, d'une baie donnant dans les combles des bas-côtés. La baie du bras nord permet l'accès aux combles et au clocher tandis que celle du sud est aveugle. Si on observe cette baie depuis les combles, on constate que son encadrement est parfaitement appareillé. Elle fut donc conçue pour être ouverte et rendue aveugle par un bouchage. Ainsi, lorsqu'on édifiait les bras du transept, on prévoyait d'élever une nef plus basse permettant aux baies du mur ouest d'ouvrir sur l'extérieur.
- 6 Quelle nef prévoyait-on de construire ? Il devait s'agir d'une nef à trois vaisseaux aussi large que la nef actuelle car une nef unique s'accorderait mal avec des parties orientales très développées. L'amorce du cordon de perles et les baies ouest du transept nous guident pour restituer l'élévation du vaisseau central et ses proportions. On peut raisonnablement supposer qu'on prévoyait de reprendre dans le vaisseau central de la nef une élévation semblable à celle des bras du transept, c'est-à-dire des grandes-arcades au premier niveau et des fenêtres hautes au second (ill. 3). Les deux niveaux auraient été séparés par le double cordon de perles. Un berceau, peut-être brisé comme dans les croisillons, devait couvrir le vaisseau. Pour respecter la hauteur imposée par les baies du mur ouest du transept, les fenêtres hautes de la nef devaient nécessairement être en pénétration dans le berceau. À une quinzaine de kilomètres de Semur, l'église Saint-Paul de Châteauneuf, dont les parties orientales ressemblent beaucoup à celles de Saint-Hilaire, possède des fenêtres hautes construites suivant ce principe. Bien sûr, on ne peut pas exclure l'hypothèse d'une nef obscure sur le modèle de l'église d'Iguerande. La nef, telle que nous la restituons (ill. 3 et 4), s'accorde mieux avec les volumes des parties orientales que la nef

actuelle. En particulier, l'alignement des toits est plus harmonieux, le clocher paraît plus élancé, et la forme générale de l'édifice est moins trapue.

- 7 Lors du changement de projet, les bras, la croisée et le tambour de la coupole du transept devaient être construits. En revanche, la nef était à peine amorcée si bien que la nef actuelle appartient dans son intégralité au nouveau projet. Le cordon de perles a été légèrement remonté pour donner un peu plus d'ampleur aux grandes-arcades. En effet, dans les élévations tripartites, des proportions précises sont à respecter entre les différents niveaux pour obtenir l'élan vertical souhaité. Si on avait maintenu les grandes-arcades à la hauteur initialement prévue, l'élévation aurait paru tassée et nous aurions perdu cet infime indice d'un projet abandonné.

**III. 3 : Coupe longitudinale. La première travée de la nef correspond à l'état actuel. Les 3 autres travées sont une hypothèse de restitution du projet abandonné**



**III. 4 : Vue en élévation du côté sud. La première travée de la nef correspond à l'état actuel. Les 3 autres travées sont une hypothèse de restitution du projet abandonné**



- 8 La nouvelle nef répond à un double objectif. D'une part, monumentaliser l'édifice et, d'autre part, lui donner une apparence clunisienne. En effet, l'élévation tripartite, le tracé brisé des arcs et du berceau, les pilastres cannelés, l'absidiole en encorbellement au revers de la façade et le programme iconographique du portail ouest attestent que le modèle suivi est la troisième abbatale de Cluny<sup>4</sup>. Le seul écart que les constructeurs se sont accordés par rapport à l'original est de laisser l'arcature du second niveau ouverte sur les combles, alors qu'à Cluny elle était aveugle<sup>5</sup>.
- 9 Cette élévation conçue sur le modèle clunisien distingue complètement la nef de Semur de celles des autres églises du Brionnais, lesquelles possèdent soit un niveau de grandes-arcades (par exemple Iguerande et Varenne-l'Arconce), soit un niveau de grandes-arcades surmonté par des fenêtres hautes (par exemple Anzy-le-Duc et Bois-Sainte-Marie). Le choix fait à Semur s'explique par le statut particulier de Saint-Hilaire qui est une église castrale. Il est envisageable que le commanditaire, au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, soit le seigneur Damas II de Semur-Luzy<sup>6</sup>. À cette

époque, comme aux précédentes, les grands laïcs font établir leur généalogie pour justifier la possession de tel ou tel bien, mais aussi pour asseoir leur autorité et afficher la grandeur de la lignée. Aussi, certains recherchent de prestigieux ancêtres, ou même les fabriquent. Lorsque l'implantation d'une famille dans une région n'est pas ancienne, comme c'est le cas pour les Semur, on valorise les ancêtres récents. Or, l'arrière-grand-oncle de Damas II est le grand abbé de Cluny, Hugues de Semur. Il est né au château en 1024 et son père était le seigneur mais, Hugues n'étant pas l'aîné, il n'a pas hérité de la seigneurie et est entré au monastère de Cluny. Devenu abbé en 1049, il fait reconstruire l'abbatiale (Cluny III), laquelle sera la plus vaste église de la chrétienté jusqu'à la reconstruction de Saint-Pierre de Rome au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle.

- 10 L'architecture choisie pour l'église de Semur se révèle donc éminemment politique. À l'instar des généalogies que font rédiger les grands aristocrates, elle permet d'affirmer le prestige et la puissance de la famille seigneuriale en rappelant le glorieux héritage. Si cette architecture renvoie à l'identité d'une famille, d'autres églises adoptent des dispositions propres à une communauté religieuse. Par exemple, la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais se caractérise par une architecture très simple, dépourvue de transept, et aux proportions très raisonnables, ce qui renvoie à l'idéal de dépouillement de la communauté de chanoines pauvres qu'elle abrite. Cette variété contribue à la formation d'un paysage monumental riche et singulier qui fait la spécificité du Brionnais.

## **Les images et les textes comme sources architecturales**

- 11 Parmi les 50 églises romanes que compte le territoire brionnais, 39 ne sont conservées que partiellement ; la plupart d'entre elles ayant perdu leur nef au cours de travaux d'agrandissement menés au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. La restitution des parties disparues nécessite donc le recours à d'autres sources architecturales que le bâti, à savoir les textes et les images. En outre, les sources textuelles et iconographiques révèlent la disparition complète de 63 églises romanes. Cette perte substantielle impose d'étudier le paysage monumental brionnais à la lumière de sources architecturales multiples et complémentaires.

L'église d'Avrilly illustrera le cas d'une église partiellement détruite et transformée au XIX<sup>e</sup> siècle, puis l'exemple d'Iguerande montrera comment restituer le patrimoine détruit.

### III. 5 : Église d'Avrilly. Nef et transept vus du sud



### III. 6 : Église d'Avrilly. Transept et abside vus du sud



## L'église d'Avrilly au travers des documents produits par les architectes du XIX<sup>e</sup> siècle

- 12 L'église actuelle possède une nef unique, un transept saillant et une abside (ill. 5 et 6). À l'extérieur, la croisée du transept est surélevée par un massif de maçonnerie. La tour de clocher se dresse sur la première travée de la nef. L'observation fine des parements et du décor révèle que seules l'abside et la croisée du transept sont romanes tandis que le reste est moderne.
- 13 Les recherches en archives donnent des informations sur la nef. Elle a été construite entre 1883 et 1885 par l'architecte Moreau, de Moulins<sup>7</sup>. Dans le projet qu'il présente en 1882, l'architecte explique que la nef qu'il prévoit de détruire n'est pas une nef romane mais déjà une reconstruction. Il y eut donc un état I roman, puis un état II qui

correspond à la première reconstruction de la nef et un état III se rapportant à la seconde reconstruction de la nef en 1883. L'état II n'est connu que par les écrits de Moreau, lequel indique que la nef de l'état III, donc la nef actuelle, a les mêmes dimensions que celle de l'état II. Cette dernière ne fut donc pas détruite en raison de sa taille mais parce qu'elle présentait d'importants défauts de conception : manque d'ouvertures, important dévers des murs, plafond délabré. On ignore la date de sa réalisation, mais des archives du début du XIX<sup>e</sup> siècle signalent que l'église fut très endommagée durant la Révolution ; elle est « entièrement détruite par le fait révolutionnaire », elle est « délavée, déplafonnée, réduite à servir d'écurie »<sup>8</sup>. Un document de 1810 indique qu'après avoir racheté l'église, les habitants l'ont « réparée, replafonnée, vitrée et rendue à son état primitif »<sup>9</sup>. Par conséquent, il est possible que l'état II corresponde à cette phase de travaux initiés par les paroissiens dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il ne s'agit que d'une hypothèse.

- 14 Si les écrits de Moreau nous renseignent succinctement sur la nef de l'état II, en revanche ils ne disent rien sur la nef d'origine. Étant donné le plan des parties orientales romanes, nous restituons une nef unique. Elle était certainement plus courte que la nef actuelle mais peut-être légèrement plus large afin de ménager un espace pour disposer deux autels de part et d'autre de l'arc triomphal comme dans les églises de Baugy ou Saint-Martin-la-Vallée par exemple. En effet, lors de la visite pastorale de 1681, le visiteur indique qu'« aux deux côtés [de la nef], il faut ôter deux autels qui font une méchante figure avec une vilaine balustrade ». Cette expression, « aux deux côtés de la nef », est fréquente dans les procès-verbaux et renvoie aux autels secondaires placés au haut de la nef de part et d'autre de l'arcade ouvrant sur le transept ou le chœur<sup>10</sup>. Par ailleurs, l'archiprêtre qui visite l'église en 1693 évoque une nef plafonnée, on peut en déduire que la nef était à l'origine charpentée et qu'on ajouta un plafond tardivement comme cela est fréquent<sup>11</sup>. Ces hypothèses ne sont valides qu'en admettant que les sources du XVII<sup>e</sup> siècle renvoient bien à l'état I et non à l'état II dont la date exacte est inconnue.
- 15 L'état III est connu grâce à un dessin de 1895 sur lequel la nef actuelle est reconnaissable (ill. 7)<sup>12</sup>. En revanche, les parties orientales sont différentes des dispositions actuelles qui correspondent donc à un

état IV. Le dessin montre que le clocher roman était une tour s'élevant à la croisée du transept et percée d'un niveau de baies.

- 16 Le dernier état (état IV) est dû à l'architecte L. Tourteau, de Moulins<sup>13</sup>. Les travaux se déroulent entre 1896 et 1902. Ils sont entrepris après que la tour du clocher a été endommagée par la foudre. Dans le projet qu'il rédige le 30 mars 1895, L. Tourteau écrit : « Le fluide a atteint la tour qui a été lézardée sur la façade sud et sur celle située à l'est de sorte que l'angle sud-est est détaché sur une assez grande hauteur ». Ces lézardes sont visibles sur le dessin de 1895. L'architecte propose :
- 17 Pour éviter la reconstruction complète de la travée du clocher [...], d'enlever la flèche et de déraser la tour jusqu'à la hauteur du faitage de la nef ; de construire de chaque côté de cette travée deux chapelles qui viendraient épauler les faces sud et nord et, avec les reprises qui seront faites en construisant ces chapelles, consolider cette partie de l'édifice. Le clocher serait reporté sur l'entrée de l'église [...]. La voûte qui ferme la travée du clocher et qui n'a pas été atteinte par la foudre serait conservée telle qu'elle est actuellement ; mais, comme cette voûte est plus élevée que celle de la nef nous avons été conduit à établir le couronnement de la tour au-dessus des faitages de la nef et des deux chapelles neuves.

### III. 7. : Église d'Avrilly. Dessin de L. Tourteau, 1895



18 Cette description correspond parfaitement à l'état actuel de l'église. Tout d'abord, le clocher a été reporté sur la première travée de la nef et la surélévation énigmatique de la croisée du transept correspond à la conservation de la souche du clocher roman. Quant au transept saillant qui existe aujourd'hui, ses bras sont en fait des chapelles ajoutées à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour contrebuter la croisée. Le transept roman était un transept réduit, c'est-à-dire qu'il comprenait une croisée couverte d'une coupole et encadrée au nord et au sud par des bras atrophiés se limitant à de simples arcades murales. Cette découverte est intéressante car ce type de plan semble spécifique à certains territoires. En Brionnais, le plan à nef unique, transept réduit et abside est utilisé dans 12 églises parmi lesquelles Baugy, La Chapelle-sous-Dun et Curbigny<sup>14</sup>. Au sein des églises à nef unique, c'est le deuxième type de plan le plus utilisé, loin cependant derrière le plan à nef unique, travée de chœur et abside. Le choix d'édifier des transepts réduits n'est justifié par aucun texte. Cependant, après avoir éliminé l'hypothèse de l'influence d'une communauté monastique, d'un évêque ou d'un commanditaire laïque, et après avoir écarté les motivations liturgiques, il reste l'hypothèse que les transepts réduits soient, à l'instar des grands transepts, le moyen de donner plus de majesté à un édifice<sup>15</sup>. Dans l'imaginaire de chacun, la

coupole renvoie au transept qui est normalement l'apanage des édifices prestigieux. En utilisant ce mode de couverture, même associé à un plan très modeste, on valorise l'édifice.

- 19 Des enquêtes de terrain mettent en évidence une densité significative d'églises à transepts réduits dans les territoires bordant la Saône, entre Belleville-sur-Saône et Tournus, avec une concentration particulièrement forte entre Cluny et Tournus. Les territoires concernés sont le Mâconnais, le Clunisois et la Dombes<sup>16</sup>. Aux marges, le Chalonnais et le Beaujolais possèdent eux aussi quelques églises de ce type. Immédiatement à l'ouest de cette zone, le Charolais ne possède que trois églises à transept réduit. En revanche, le Brionnais fait figure de second pôle en Bourgogne méridionale. Il ne semble pas que ce type de plan ait été fréquent dans la moitié nord de la Bourgogne où seule l'église de Parly, dans l'Yonne, a été identifiée.

## **Restituer le disparu : l'exemple des églises d'Iguerande**

**III. 8 : Plan de 1746 sur lequel figurent la chapelle Saint-Marcel, aujourd'hui détruite, et l'église Saint-André, conservée en élévation dans son état roman**



- 20 L'intérêt des sources textuelles et iconographiques réside aussi, on l'a dit, dans le fait qu'elles permettent de restituer les églises intégralement détruites. À Iguerande, par exemple, la visite pastorale de 1746 dévoile l'architecture de l'église Saint-Marcel, aujourd'hui disparue, mais dont on sait, par plusieurs chartes monastiques, qu'elle existait à l'époque romane<sup>17</sup> : elle possédait une petite nef unique charpentée ouvrant sur une travée de chœur et une abside, toutes deux voûtées<sup>18</sup>. L'évêque souligne que la nef est en ruine. Ceci est corroboré par une source iconographique : un plan terrier de 1747 sur lequel l'église est dessinée sans sa nef<sup>19</sup> (ill. 8).
- 21 En outre, le plan indique la localisation de l'édifice ce qui est d'un grand intérêt pour l'histoire de la paroisse, puisqu'à 400 mètres se trouve une seconde église dédiée à Saint-André et entièrement conservée dans son état roman. La confrontation entre le plan et les chartes éclairent les relations entre ces deux églises. En 846, Saint-

André est signalée avec le statut de *capella*<sup>20</sup>. Puis, entre 893 et 936, elle apparaît aux côtés de deux autres églises – Saint-Marcel et Saint-Jean – et toutes les trois sont désignées par le terme *ecclesia* – par exemple « *ubi sunt ecclesie tres* »<sup>21</sup>. En revanche, en 938, Saint-André est qualifiée de *principalis æcclesia* tandis que Saint-Marcel et Saint-Jean sont des *capellae*<sup>22</sup>. Ainsi, Saint-André acquiert dans le courant du x<sup>e</sup> siècle un statut supérieur à celui qu'elle avait au siècle précédent ce qui contribue à redéfinir ou à préciser le statut des deux autres églises par rapport à elle. Cette progressive hiérarchisation des lieux de culte s'inscrit dans le processus de mise en place du réseau paroissial. Fréquemment, cette mise en ordre a conduit à la disparition des *capellae* dès le x<sup>e</sup> ou le xi<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. La longue conservation de la chapelle Saint-Marcel d'Iguerande est une chance car cela a permis qu'elle soit cartographiée.

## L'exemple d'un conflit entre les sources : l'église d'Ozolles

- 22 Si les sources architecturales sont le plus souvent complémentaires, il arrive qu'elles entrent en conflit, comme l'illustre le cas de l'église d'Ozolles.
- 23 En 1689, l'évêque autorise la démolition de l'église Saint-Martin, mais il interdit la vente du terrain où il ordonne l'érection d'une croix<sup>24</sup>. En toute logique, l'église détruite n'est plus mentionnée dans les procès-verbaux de visites pastorales postérieurs à 1689<sup>25</sup>. Pourtant, il y a quelques années, la transformation d'un ancien corps de ferme en maison d'habitation a révélé que la moitié du bâtiment correspondait aux murs de la nef romane de Saint-Martin. La datation a été facilitée par la mise au jour du portail roman surmonté par une baie, elle aussi caractéristique de cette période. Ainsi, contrairement à ce que laissent supposer les sources textuelles, seul le chevet a été détruit, et le terrain qui devait rester vierge a été vendu.

## Conclusion

- 24 Les églises présentées montrent que les sources architecturales sont variées, tant dans leur nature (charte, visite pastorale, devis, cadastre, relevés architecturaux, bâti) que dans leur époque de production (du

Moyen Âge à nos jours), et qu'il est nécessaire de les convoquer toutes pour restituer un paysage monumental. Ces sources sont d'une extraordinaire richesse pour comprendre le fonctionnement d'une société. Songeons que pour le Brionnais, seuls 4 exemples ont été exposés ici, mais que le corpus compte 113 lieux de culte qui sont autant de témoignages pour appréhender l'histoire d'un territoire qui ne couvre qu'une superficie limitée.

- 25 Le Brionnais n'est pas une région naturelle, autrement dit son existence ne repose pas sur des caractéristiques physiques ou géologiques immuables. Au contraire, il doit sa création, au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, à un contexte historique particulier : l'installation des seigneurs de Semur et Le Blanc. Ces deux familles assoient leur autorité sur un ensemble de terres éclatées entre divers comtés et diocèses et leurs confèrent une unité. On ne cerne pas précisément l'enchaînement des faits, ni les liens de cause à effet, mais à cette cohésion politique correspond un bond documentaire qui témoigne d'une augmentation de la population, de défrichements, de la mise en place du réseau paroissial, et de l'implantation des premiers monastères. Parallèlement, le paysage monumental roman éclot. Il faut souligner la concomitance entre l'histoire des deux seigneuries, qui naissent au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle et entrent dans une phase de déclin à la fin du <sup>xii</sup><sup>e</sup>, et la construction des églises au cours de la même période. On ignore tout de l'architecture religieuse du Brionnais avant le <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle. Quant aux réalisations postérieures au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, elles consistent essentiellement dans la greffe de chapelles gothiques aux églises romanes. En effet, en matière de lieux de culte, le paysage du Brionnais semble avoir connu deux grandes phases : le paysage roman, puis le paysage du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle qui est aussi le paysage actuel.
- 26 Il ressort de l'étude de l'architecture romane brionnaise, une grande diversité qui met en lumière l'ouverture du territoire vers l'extérieur. Cette situation doit résulter, au moins en partie, de la politique menée par les seigneurs de Semur. Par les alliances nouées avec d'autres familles, ils sont solidement implantés, dès la quatrième génération (fin du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle), en Auxerrois, en Chalonais et en Mâconnais, tandis qu'à la génération suivante, la possession de la seigneurie de Luzy, les installe aussi aux confins de l'Autunois et du Bourbonnais. En outre, le Brionnais reçoit les influences de l'Ouest de la France par l'intermédiaire de l'Auvergne et les influences de

l'Empire dont la frontière est toute proche. La spécificité de l'architecture romane du Brionnais par rapport à celle des territoires voisins, comme le Charolais, au nord, ou le Beaujolais, au sud, vient de la capacité des bâtisseurs à recevoir des influences variées et à recomposer les formes pour parvenir à de nouvelles créations. Ils donnent une cohérence à des héritages multiples au profit d'une architecture totalement renouvelée. Finalement, le contexte politique insuffle au territoire un dynamisme qui explique la vitalité de la création architecturale et, en retour, les édifices confèrent une cohésion au territoire en étant la preuve matérielle de son unité.

- 27 D'un point de vue méthodologique, cette variété des sources nécessite une approche pluridisciplinaire alliant histoire de l'art, archéologie du bâti, histoire, mais aussi géologie (archives du sous-sol) et montre l'intérêt d'un travail en équipe ou en partenariat avec d'autres spécialistes.

## NOTES

---

- 1 La chapelle aménagée au sud du transept date de la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, d'après les moulures simples au profil droit et soigné des piédroits.
- 2 André RHEIN, « Église de Semur-xen-Brionnais », *Bulletin monumental*, 1920, t. 79, p. 183-196.
- 3 Raymond OURSEL, *Les églises romanes de l'Autunois et du Brionnais. Ancien grand archidiaconé d'Autun*, Mâcon, Protat, 1956, p. 291.
- 4 Sur le programme iconographique du portail occidental, voir Gil FISHHOF, *Patrons, Meanings and functions in the architecture and sculptural programs of the romanesque church of St. Hilaire at Semur-en-Brionnais*, Ph.D. dissertation, Department of art history at Tel Aviv University, under the supervision of Prof. Nurith Kenaan-Kedar, 2008.
- 5 Aujourd'hui, cette différence ne se perçoit plus car l'arcature à Saint-Hilaire a été bouchée par une maçonnerie de briques. Ce bouchage est bien visible lorsqu'on se trouve dans les combles des bas-côtés. Il est peut-être contemporain de la voûte en berceau plein cintre qui couvre les trois premières travées du vaisseau central de la nef. En effet, cette voûte fut réalisée dans les toutes premières années du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, en remplacement de la voûte en berceau brisé d'origine, incendiée en 1576 et conservée

uniquement dans la dernière travée (Arch. dép. de Saône-et-Loire : O 2116 et 1T 274).

6 La ressemblance du décor sculpté de l'église avec celui du porche de Charlieu invite à rajeunir les datations proposées par Raymond Oursel et à situer la construction dans les dernières décennies du XII<sup>e</sup> siècle. Or, Damas II fut à la tête de la seigneurie entre 1145 et 1186 environ.

7 Arch. dép. de l'Allier : 2 O 179. L'architecte Moreau présente son devis le 9 mars 1882, son projet est approuvé par le Conseil de fabrique le 19 mars 1882, puis par la Commission d'architecture de l'Allier le 31 août 1882, et enfin par le préfet le 11 septembre 1882. Les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Matichard le 11 février 1883 et achevés le 10 septembre 1885.

8 Arch. dép. de l'Allier : 2 O 175

9 Arch. dép. de l'Allier : 2 O 175. L'église aurait été rachetée en 1804.

10 Arch. dép. de Saône-et-Loire : G 939/2 f° 13

11 Arch. dép. de Saône-et-Loire : G 939.

12 Arch. dép. de l'Allier : 2 O 179. Dessin réalisé par l'architecte L. Tourteau.

13 Arch. dép. de l'Allier : 2 O 179. L'architecte L. Tourteau propose un devis le 30 mars 1895, puis un second projet le 6 février 1896 destiné à réduire les coûts du premier. Le devis définitif est établi le 15 avril 1896. Les travaux sont adjugés à l'entrepreneur Jean Lapendry le 24 mai 1896. Un devis pour des travaux complémentaires est dressé par le même architecte en 1898 et l'entrepreneur Fontaine est retenu. Le procès-verbal de réception définitive des travaux est dressé à la fin de l'année 1902.

14 Parmi ces 12 églises, celles de Vareilles, Briant et Saint-Julien-de-Jonzy possèdent une courte travée de chœur en avant de l'abside.

15 Sur les fonctions du transept, voir Anne BAUD (dir.), *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge. Topographie, architecture et liturgie (Rhône-Alpes – Auvergne)*, Lyon, Alpara-MOM, coll. DARA, 40, 2014, p. 105 sqq.

16 Par exemple, les églises de Vinzelles et Sancé en Mâconnais, de Chissey et Clessé en Clunisois, de Valeins et Buellas dans la Dombes. Pour une étude plus complète, voir Anelise NICOLIER, *Les églises romanes du Brionnais. La construction d'un paysage monumental dans un territoire de Bourgogne du Sud*, thèse en cours sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lyon 2.

17 Les preuves de l'existence de cette chapelle entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle sont données par les cartulaires de Cluny et Marcigny : Auguste BERNARD, Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, Imprimerie nationale, 1876-1903, chartes 51, 471, 493 et 2255 ; Jean RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny sur Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*, Dijon, imprimerie Bernigaud et Privat, 1957, charte 270. La visite de 1746 a été publiée par Joseph Déchelette dans « Visites pastorales des archiprêtres de Charlieu et du Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, Évêque de Mâcon (1745-1746), pour le département de la Saône-et-Loire », *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1899-1900, 3<sup>e</sup> série, t. IV, p. 595-606, t. V, p. 439-461.

18 La limite des sources du XVIII<sup>e</sup> siècle réside dans l'incertitude du fait qu'elles décrivent bien l'état roman. On peut simplement souligner que la majorité des églises romanes du Brionnais ont disparu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, donc la probabilité est forte que les sources antérieures décrivent l'état roman.

19 Arch. dép. de Saône-et-Loire : H 1679, carte 1.

20 Auguste BERNARD, Alexandre BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, *op. cit.*, charte 11.

21 *Ibid*, charte 486.

22 *Ibid*, charte 493.

23 Par exemple, la chapelle Saint-Didier de Baugy n'est plus mentionnée dans les sources après 908 (Maurice PROU, Alexandre VIDIER, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, Paris, Picard, 1900-1937, charte 36) au profit de l'église Saint-Ponce, laquelle est citée entre autres vers 1070 (Jean RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny sur Loire (1045-1144)*, *op. cit.*, charte 9).

24 D'après un témoignage du curé Gadan au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, reproduit dans André CULLUS, *1000 ans d'histoire. Colombier-en-Brionnais, Ozolles, Bois-Sainte-Marie, les châteaux de Crary et Rambuteau*, Mâcon, Bureautique 71, 2008.

25 Par exemple, dans le procès-verbal de 1693 (Arch. dép. de Saône-et-Loire – G 935 f° 90).

## AUTEUR

---

Anelise Nicolier